

SANTÉ L'Etat signe une charte avec les associations d'entraide psychique.

Pour une meilleure reconnaissance des proches de malades psychiques

«Nous souhaitons contribuer à renforcer un climat de dialogue et de concertation entre les personnes souffrant de troubles psychiques, les proches et les professionnels», expliquent les représentants de l'Association valaisanne d'entraide psychique (AVEP) et de la CORAASP (coordination romande des associations d'action pour la santé psychique).

Entendus par Esther Waeber-Kalbermatten

Ces deux groupements ont remis cette semaine une charte à Esther Waeber-Kalbermatten, la cheffe du Département de la santé, en vue d'un partenariat entre les acteurs du domaine de la santé mentale. «Pour nous, il était important que les proches soient reconnus par les professionnels et entendus», note Florence

Nater, directrice de la CORAASP. Car dans le cas de maladies psychiques, tout l'entourage subit des conséquences plus ou moins lourdes et a besoin d'être écouté et pris en compte. «Cette charte permet

de mettre le proche au centre de la santé des personnes malades psychiquement et d'être reconnu comme une personne-ressource, ce qui n'était pas forcément le cas jusqu'à aujourd'hui. Nous sommes heureux d'avoir été en-

tendus par Esther Waeber-Kalbermatten et le médecin cantonal, le Dr Christian Ambord», souligne l'Association valaisanne d'entraide psychique.

Sont notamment concernés les proches des personnes atteintes de schizophrénie.

CSA



Les proches des malades psychiques seront désormais reconnus comme des personnes-ressources. CHRISTIAN HOFMANN/A